



Cellule Générale de Politique Drogues
coordination permanente

LA DÉPENDANCE AUX JEUX DE HASARD ET D'ARGENT PLAN D'ACTION POLITIQUE 2022-2028

VERSION 23 MARS 2022



TABLE DES MATIÈRES

1	MESURES PRÉVENTIVES POUR PRÉVENIR L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE JOUEURS PROBLÉMATIQUES.....	5
2.	MESURES VISANT À FOURNIR DES SOINS ADÉQUATS AUX JOUEURS PROBLÉMATIQUES.....	10
3.	MESURES VISANT À PROMOUVOIR LE SUIVI DE LA QUESTION	12
4.	SOURCES	13
5.	ANNEXES.....	14
	Annexe 1: Aperçu du matériel éducatif pour les jeunes	14
	Matériel de prévention Vlaamse Vereniging voor Alcohol en andere Drugs (VAD), dd février 2022	14
	Matériel de prévention destiné aux jeunes - Commission des Jeux de Hasard	15



INTRODUCTION

En 2016, la CGPD s'est vu confier le mandat de formuler une vision coordonnée de la politique des jeux de hasard et d'argent en Belgique. Un groupe de travail ad hoc « jeux de hasard » a donc été mis en place, qui a d'abord rédigé une note de synthèse dans laquelle a été tracée la politique actuelle du jeu en Belgique. En 2017, un avis a ensuite été publié par le Conseil Supérieur de la Santé sur le traitement des troubles liés au jeu. En 2018, le groupe de travail a élaboré une note de vision qui a été soumise à la Réunion Thématique Drogues de la CIM Santé publique.

Le 15 juillet 2021, la CGPD a de nouveau été mandatée pour convertir ces notes de vision en un plan d'action politique concret sur la dépendance au jeu. Ce plan d'action intégré vise à prendre des mesures coordonnées - tant au niveau de l'offre que de la demande - pour protéger le joueur afin de prévenir l'augmentation du nombre de joueurs problématiques et de pouvoir leur offrir une offre de soins adéquate. Pour ces mesures, nous prenons en compte les mesures dans le domaine de la réglementation, des interventions dans l'environnement, de l'éducation et des soins et de l'accompagnement (y compris l'auto-assistance).

Les objectifs opérationnels suivants ont été formulés :

1. Mesures préventives pour prévenir l'augmentation du nombre de joueurs problématiques
 - 1.1. Renforcer l'éducation de la population générale
 - 1.2. Renforcer l'éducation des groupes vulnérables
 - 1.3. Renforcer l'éducation des joueurs
 - 1.4. Renforcer l'éducation des intermédiaires et des prestataires de soins primaires
 - 1.5. Restrictions supplémentaires des jeux d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs
 - 1.6. Restrictions supplémentaires sur les jeux d'argent et de hasard pour les joueurs présentant un profil à risque accru
 - 1.7. Renforcer la capacité du joueur (et de ses proches) à détecter rapidement les comportements de jeu à risque (auto-détection)
 - 1.8. Renforcement de l'expertise et des outils pour les intermédiaires et les soignants afin de détecter plus rapidement les comportements de jeu problématiques
 - 1.9. Renforcer l'application des lois sur les jeux d'argent
2. Mesures visant à fournir des soins adéquats aux joueurs problématiques
 - 2.1. Rendre l'aide aux joueurs problématiques plus accessible
 - 2.2. Renforcer l'offre d'intervention précoce par le biais d'interventions à court terme en groupe, individuelles ou en ligne
 - 2.3. Renforcer les possibilités de traitement ambulatoire
 - 2.4. Renforcer les options de traitement résidentiel
3. Mesures visant à promouvoir le suivi de la problématique
 - 3.1. Améliorer le suivi de la prévalence de la dépendance au jeu et l'enregistrement des demandes de traitement
 - 3.2. Stimuler la recherche scientifique

Remarque importante : la recherche en santé publique montre qu'il existe des différences significatives entre les hommes et les femmes en termes d'espérance de vie, de mortalité, de morbidité, mais aussi en termes de perception de la santé et de comportement.

Par conséquent, afin de lutter contre les inégalités de genre en matière sociale et de santé et d'éviter les nombreux préjugés sexistes que l'on peut observer dans ces secteurs, il convient de développer une approche de genre dans toutes les politiques sociales et de santé, en tenant compte des effets positifs et négatifs des



décisions prises (tant matérielles que budgétaires) et de leur mise en œuvre sur le genre, et donc sur les hommes et les femmes.

Tous les objectifs ci-dessus seront donc mis en œuvre en tenant compte des groupes vulnérables et de la dimension de genre.

Pour information, l'accord de gouvernement fédéral stipule ce qui suit : « Le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour lutter contre le surendettement causés par les dettes de jeu et les addictions. La législation sur les jeux de hasard (en ligne) sera évaluée puis ajustée si nécessaire. La composition et le fonctionnement de la commission des jeux des hasards seront au besoin réformés. Une attention particulière sera accordée à la protection des mineurs et au respect de celle-ci par les prestataires étrangers. »



Plan d'action politique

1 MESURES PRÉVENTIVES POUR PRÉVENIR L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE JOUEURS PROBLÉMATIQUES

Mesures	Objectifs poursuivis	Qui
Développer des campagnes générales de prévention visant les paris sportifs et les jeux de casino en ligne.	1.1 Renforcer l'éducation de la population générale	Communautés
<ul style="list-style-type: none">• Adapter le message d'avertissement "Jouer avec modération" par analogie avec la France (" Jouer comporte des risques : isolement, endettement ") et les Pays-Bas (" 'Wat kost gokken jou? Stop op tijd. 18+ ").• Message d'avertissement accompagné d'un numéro de téléphone et d'un lien vers une autorité reconnue.• Joindre un message de prévention à chaque affiche, vidéo et message radio avec un lien vers une autorité reconnue (Druglijn, www.stopouencore.be)	1.1 Renforcer l'éducation de la population générale 1.3 Renforcer l'éducation des joueurs	CJH avec input des organisations expertes.
<u>Jeunes</u> : continuer à implémenter des programmes éducatifs pour les jeunes par des autorités reconnues, indépendantes et crédibles (voir annexe 1).	1.2 Renforcer l'éducation des groupes vulnérables	Communautés
<u>Personnes en situation de vulnérabilité financière</u> : reproduction et réédition de matériel existant pour les CPAS par une autorité reconnue, indépendante et crédible.	1.2 Renforcer l'éducation des groupes vulnérables	Communautés, CPAS, SPP intégration sociale
Création d'un programme didactique pour les 14-18 ans par une autorité reconnue, indépendante et crédible pour les écoles de Bruxelles/Wallonie, inspirée des programmes existants et de projets similaires en Flandre, en Suisse, en France (Bien jouer, fiches didactiques sur les jeux...).	1.2 Renforcer l'éducation des groupes vulnérables	Communautés
Etablir une procédure de dépôt de plainte claire.	1.2 Renforcer l'éducation des groupes vulnérables	Justice / CJH
Développer une formation des employés des établissements proposant des jeux de hasard et d'argent (déjà prévue par la législation), du point de vue des soins de santé ainsi que d'un point de vue juridique et technique.	1.2 Renforcer l'éducation des groupes vulnérables	CJH en collaboration avec la Santé Publique et des



		organisations expertes.
Développer et distribuer des capsules vidéo simples et didactiques (ludiques) par une autorité reconnue, indépendante et crédible afin de briser l'illusion qu'un joueur peut contrôler ou maîtriser un jeu de hasard. Cette action est déjà prévue au CJH.	1.3 Renforcer l'éducation des joueurs	Communautés
Sensibilisation des joueurs belges via les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, etc.) par une autorité reconnue, indépendante et crédible afin de leur faire prendre conscience des risques liés aux jeux d'argent et de hasard. Déployer et soutenir les influenceurs pour qu'ils aident à diffuser les messages de prévention par le biais de leurs canaux.	1.3 Renforcer l'éducation des joueurs	Communautés
Légaliser les conditions d'utilisation des mécanismes automatiques d'autocontrôle, tels que les pop-up et les avertissements, afin de donner aux joueurs un meilleur aperçu de leur comportement de jeu.	1.3 Renforcer l'éducation des joueurs 1.7. Renforcer la capacité du joueur (et de ses proches) à détecter rapidement les comportements de jeu à risque (auto-détection)	Justice (réglementation), opérateurs (développement et mise en œuvre)
Renforcer et diffuser l'offre de formation existante sur le jeu problématique à destination des professionnels (médecins généralistes, psychologues, enseignants/éducateurs, médiateurs de dettes, centres publics d'aide sociale (CPAS), etc.).	1.4 Renforcer l'éducation des intermédiaires et des prestataires de soins primaires 1.8 Renforcer l'expertise et les outils pour les intermédiaires et les soignants afin de détecter plus rapidement les comportements de jeu problématiques. 2.1 Rendre l'aide aux joueurs problématiques plus accessible	Santé Publique (MG, Psychologues), Communautés, SPP Intégration Sociale
Développer une formation pour les employés des établissements proposant des jeux de hasard et d'argent (déjà prévue par la législation), du point de vue des soins de santé, juridique et technique	1.4 Renforcer l'éducation des intermédiaires et des prestataires de soins primaires 1.6 Restriction supplémentaire des jeux d'argent et de hasard pour les joueurs présentant un profil à risque accru	CJH en collaboration avec la Santé Publique et les organisations expertes
Rédiger les Arrêtés Royaux relatifs aux jeux de hasard en ligne	1.5 Restriction supplémentaire des jeux de hasard et d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs	Justice



Intensifier la lutte contre le secteur illégal.	1.5 Restriction supplémentaire des jeux de hasard et d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs	CJH
Renforcer la lutte contre les fausses librairies, notamment en renforçant les critères permettant de proposer des paris en tant que librairie via un Arrêté royal.	1.5 Restriction supplémentaire des jeux de hasard et d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs	Justice
Introduire et faire appliquer une interdiction des machines 3.3 par le biais de l'Arrêté Royal relatif aux activités exonérées à mises et gains limitées (déjà en projet de loi).	1.5 Restriction supplémentaire des jeux de hasard et d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs	Justice/CJH
Étudier la possibilité de limiter l'offre de jeux de hasard (nombre de licences), entre autres en faisant un usage optimal de la politique municipale en matière de licences.	1.5 Restriction supplémentaire des jeux de hasard et d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs	Justice, gouvernements locaux
Introduire une interdiction des jeux de hasard et des bonus gratuits (en ligne). Mise en œuvre du projet de loi visant à clarifier l'article 60 de la loi sur les jeux de hasard concernant l'offre des déplacements, des repas, des boissons ou des présents à titre gratuit, etc. (y compris les jeux gratuits et les bonus) (déjà en projet de loi).	1.5 Restriction supplémentaire des jeux de hasard et d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs	Justice
Analyse des problèmes et des dangers liés aux paris sur les e-sports, et, le cas échéant, l'utilisation de mesures restrictives et d'interdictions.	1.5 Restriction supplémentaire des jeux de hasard et d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs 1.6 Restriction supplémentaire des jeux d'argent et de hasard pour les joueurs présentant un profil à risque accru	CJH, et institut de recherche externe
Instaurer et faire appliquer par étapes une restriction globale de la publicité pour les jeux de hasard et d'argent (imposer des quotas, restreindre le temps d'antenne, prévoir des sanctions efficaces et dissuasives en cas de non-respect de la réglementation sur la diffusion et le contenu de la publicité, comme le stipule l'Arrêté Royal de 2018), avec une attention particulière concernant les méthodes et canaux de marketing numériques, en vue d'une interdiction définitive.	1.5 Restriction supplémentaire des jeux de hasard et d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs	Justice
Restreindre le sponsoring (par exemple, par des influenceurs ou des pronostiqueurs) du secteur des jeux d'argent, en vue d'une interdiction définitive.	1.5 Restriction supplémentaire des jeux de hasard et d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs	Justice



Intégration juridique et renforcement de l'interdiction cumulative des sites web, y compris l'interdiction des renvois entre sites web avec d'autres types de jeux de hasard (voir l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 16 septembre 2021 et le projet de loi).	1.5 Restriction supplémentaire des jeux de hasard et d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs	Justice
Plafonner de la limite hebdomadaire de jeux en ligne à 200 € par semaine et par site web (déjà en cours).	1.5 Restriction supplémentaire des jeux de hasard et d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs 1.6 Restriction supplémentaire des jeux d'argent et de hasard pour les joueurs présentant un profil à risque accru	Justice
Poursuivre les analyses des possibilités de fixer la limite par joueur à un maximum de 250 € au total par semaine, sur tous les sites de jeu, et le cas échéant, formuler des propositions concrètes.	1.5 Restriction supplémentaire des jeux de hasard et d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs	Groupe de travail jeux de hasard CGPD sur base entre autres de l'étude de la CJH
Poursuivre les analyse de l'impact et la faisabilité de l'introduction d'une perte horaire maximale au lieu d'une perte horaire moyenne maximale, et le cas échéant, formuler des propositions concrètes.	1.5 Restriction supplémentaire des jeux de hasard et d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs	Groupe de travail jeux de hasard CGPD sur base entre autres de l'étude de la CJH
Introduire d'une obligation de rendre les taux de retour pour les démos de jeux (gratuits) égaux aux taux de retour pour les jeux réels de hasard et d'argent.	1.5 Restriction supplémentaire des jeux de hasard et d'argent et des possibilités de jeu pour tous les joueurs	Justice
Extension de la loi sur les jeux de hasard pour inclure l'application de l'EPIS dans les librairies (déjà en projet de loi).	1.6 Restriction supplémentaire des jeux d'argent et de hasard pour les joueurs présentant un profil à risque accru	Justice
Élaborer un décret d'application permettant d'introduire l'EPIS dans les bureaux de paris, les hippodromes et les librairies.	1.6 Restriction supplémentaire des jeux d'argent et de hasard pour les joueurs présentant un profil à risque accru	Justice
Étudier les possibilités d'appliquer EPIS dans les pays voisins ou de conclure un accord de coopération avec les pays voisins pour les joueurs belges.	1.6 Restriction supplémentaire des jeux d'argent et de hasard pour les joueurs présentant un profil à risque accru	CJH
Interdire la possibilité pour les opérateurs d'envoyer de la publicité aux joueurs qui ont fermé leur compte joueur.	1.6 Restriction supplémentaire des jeux d'argent et de hasard pour les joueurs présentant un profil à risque accru	Justice



Exiger des opérateurs de jeux d'argent qu'ils proposent l'option d'exclusion via EPIS de manière clairement visible sur leur site web.	1.6 Restriction supplémentaire des jeux d'argent et de hasard pour les joueurs présentant un profil à risque accru	Justice
Relever l'âge minimum à 21 ans pour les paris sportifs.	1.6 Restriction supplémentaire des jeux d'argent et de hasard pour les joueurs présentant un profil à risque accru	Justice
Introduire l'utilisation obligatoire de l'e-ID pour l'accès aux jeux d'argent et de hasard.	1.6 Restriction supplémentaire des jeux d'argent et de hasard pour les joueurs présentant un profil à risque accru	Justice
Légaliser des mécanismes automatiques d'autocontrôle, tels que des fenêtres pop-up avec des avertissements sur le temps de jeu et les pertes.	1.7 Renforcer la capacité du joueur (et de ses proches) à détecter rapidement les comportements de jeu à risque (auto-détection)	Justice, pas à l'ordre du jour pour le moment
La commission des jeux d'argent et la loi sur les jeux d'argent sera évaluée par un groupe d'experts indépendants. Cela inclut également la responsabilité du devoir de vigilance des opérateurs. Sur la base de ce rapport, des propositions seront formulées pour ajuster le fonctionnement de la Commission des jeux de hasard en tant qu'organe de régulation. Une attention particulière sera accordée à une représentation équilibrée et structurelle des experts en droit, en santé publique et en toxicomanie.	1.9 Renforcer l'application des lois sur les jeux d'argent	Justice



2. MESURES VISANT À FOURNIR DES SOINS ADÉQUATS AUX JOUEURS PROBLÉMATIQUES

Mesures	Objectifs poursuivis	Qui
Créer et diffuser des campagnes de prévention destinées à l'entourage/aux proches des personnes souffrant de troubles du jeu, avec un lien vers un site Internet et un numéro de téléphone.	2.1 Rendre l'aide aux joueurs problématiques plus accessible	Communautés en collaboration avec la CJH
Promouvoir la mise en place de l'aide (en ligne) (gokhulp.be, joueurs.aide-en-ligne.be, clinique pour les jeux de hasard et autres dépendances comportementales du CHU Brugmann, etc.), entre autre par le renforcement de l'offre de formation existante autour du jeu problématique à destination des intermédiaires et des prestataires de soins primaires.	2.1 Rendre l'aide aux joueurs problématiques plus accessible	Santé Publique (MG + psychologues de première ligne)
Analyser les possibilités de l'introduction d'une augmentation de la taxe sur les jeux et paris (actuellement 15 % sur le produit), en tenant compte de l'impact sur le financement de la CJH.	2.1 Rendre l'aide aux joueurs problématiques plus accessible	Services fiscaux régionaux
Renforcer l'offre de formation des prestataires de soins de première ligne afin d'accroître leur expertise en matière de dépistage, d'intervention précoce et de traitement de la dépendance au jeu.	2.2 Renforcer l'offre d'intervention précoce par le biais d'interventions à court terme en groupe, individuelle ou en ligne	Santé Publique, Communautés
Soutenir et renforcer la création de groupes d'entraide anonymes pour les joueurs. Voir l'exemple de la Flandre (" Trefpunt zelfhulp ") où les initiatives de ce type sont soutenues par des conseils, des formations et des orientations.	2.3 Renforcer les possibilités de traitement ambulatoire	Communautés
Renforcer la publicité de l'offre d'aide formés au jeu excessif, notamment via les outils de conseil en ligne.	2.3 Renforcer les possibilités de traitement ambulatoire	Santé Publique, Communautés
Analyser les possibilités et renforcer l'offre en ambulatoire (par exemple, investir dans le développement de l'expertise des prestataires de services ambulatoires sur le thème des jeux d'argent et, plus particulièrement, sur le dépistage, l'intervention précoce et le traitement de la dépendance au jeu). L'offre ambulatoire implique également le contexte : partenaires, parents, enfants, proches,... de la personne souffrant d'une dépendance au jeu.	2.3 Renforcer les possibilités de traitement ambulatoire	Santé Publique, Communautés
Analyser la faisabilité, l'opportunité et l'impact budgétaire d'étendre la convention REVA pour permettre aux personnes souffrant de troubles du jeu d'être traitées, notamment par le biais des communautés thérapeutiques.	2.3 Renforcer les possibilités de traitement ambulatoire. 2.4 Renforcer les options de traitement résidentiel	Communautés, en collaboration avec l'INAMI



<p>Point d'attention : Le programme résidentiel implique les partenaires, les parents, les enfants, les proches, etc. de la personne souffrant de dépendance au jeu de manière structurelle (travail avec le contexte). Ceci en vue d'une réintégration durable du patient et en soutien du bien-être mental des proches.</p>		
---	--	--



3. MESURES VISANT À PROMOUVOIR LE SUIVI DE LA QUESTION

Mesures	Beoogde doelstellingen	Qui
Inclure les demandes de traitement relatives aux troubles du jeu dans le module d'enregistrement Treatment Demand Indicator (TDI).	3.1 Améliorer le suivi de la prévalence de la dépendance au jeu et l'enregistrement des demandes de traitement	Sciensano
Prévoir l'obligation pour les opérateurs de surveiller le comportement des joueurs en ligne (voir première proposition RD 25/10/2018).	3.1 Améliorer le suivi de la prévalence de la dépendance au jeu et l'enregistrement des demandes de traitement	CJH
Inclusion des troubles liés aux jeux de hasard et d'argent comme sujet de recherche prioritaire pour l'appel 2022 dans le programme fédéral de recherche Drogues du SPP Politique scientifique (BELSPO).	3.2 Stimuler la recherche scientifique	CGD/BELSPO



4. SOURCES

Mertens, François – asbl Le Pélican, présentation, 09/12/2022

Noël, Xavier - Université Libre de Bruxelles, présentation « *Quelles priorités en matière de lutte contre l'addiction au jeu de hasard et d'argent en Belgique?* », 09/12/2021

VAD, nota "*Tien actiepunten voor een interfederaal gokbeleid, gedragen door wetenschappelijke evidentie*", 08/12/2021,

VAD, nota "*Reclame voor kansspelen: nota*", 08/12/2021

VAD, presentatie, 09/12/2022

Willemsen, Ronny - Zorggroep Zin, presentatie, 07/12/2021



5. ANNEXES

Annexe 1: Aperçu du matériel éducatif pour les jeunes

Matériel de prévention Vlaamse Vereniging voor Alcohol en andere Drugs (VAD), dd février 2022

Information sur les jeux de hasard et d'argent

VAD dispose de divers supports reprenant des informations sur les jeux de hasard et d'argent:

- *Dossier jeux de hasard et d'argent*
- *Factsheet jeux de hasard et d'argent*
- *Factsheet jeux de hasard et d'argent dans le sport*
- *Formation online: 'information produit' sur les jeux de hasard et d'argent*
- *Que dit la loi sur les jeux de hasard et d'argent*
- *infographique et législation sur la loterie nationale*
- *Infographie e-sports et paris e-sports*
- *infographique jeux de hasard dans le sport*
- *Apprentissage piste prévention de la toxicomanie dans l'éducation*
- *Directives légales pour l'usage et l'abus d'alcool et d'autres drogues*
 - Ces trois ouvrages de référence renseignent sur le cadre juridique du traitement de l'alcool, des autres drogues et des jeux d'argent dans différents secteurs (à l'école, dans l'animation socio-éducative et dans l'accueil spécialisé de la jeunesse).
- *Affiche 'Wedden op sportwedstrijden?'*
 - Cette affiche vise à sensibiliser les personnes qui (veulent) participer aux paris sportifs et comprendre les risques. L'affiche fait également la promotion de altijdprijs.org. Vous y trouverez des informations sur les risques des paris sur les compétitions sportives et des outils pour estimer vos propres connaissances et risques, ainsi que de nombreux conseils pour que cela reste amusant.
- *Drugs ABC – jeux de hasard et d'argent (Druglijn folder)*
- *Arrêter l'alcool, les drogues, les médicaments et les jeux de hasard et d'argent (De Druglijn)*
 - Ce dossier offre des conseils et des conseils de base pour ceux qui veulent arrêter de boire, de prendre des drogues, de prendre des pilules ou de jouer.
- *Aider quelqu'un à arrêter de boire, de se droguer, de prendre des pilules et de jouer (De Druglijn)*
 - Pour l'entourage
- *Droit de réponse. Information pour les parents (De Druglijn):*
 - Pour les parents
- *Carte postale autotest jeux de hasard*
 - Cette carte postale fait la promotion de l'autotest et du site De DrugLijn.

Moyens de prévention

- *You bet*
 - Matériel éducatif pour les 14-18 ans
- *Autotest sur de Druglijn*
- *Test de connaissances sur de Druglijn*
- *Calculatrice de jeux sur de Druglijn*
- *GRIP*
- Outil en ligne sur le site De Druglijn pour les parents, partenaires ou enfants (achat) de personnes ayant un problème de dépendance
- *"Omdat iedereen erbij wint, samen voor een lokaal gokbeleid"*
 - Feuille de route pour les communes
- *Me-assist*
 - Website pour les médecins et les travailleurs sociaux: <https://www.me-assist.com/>



- Ce site fournit un outil validé de dépistage du jeu en ligne gratuit: NODS-PERC:
<https://www.me-assist.com/test/nods-perc>
- *'Hoe motiveer je cliënten om aan de slag te gaan met hun middelengebruik, gamen of gokken?'*
 - Guide de discussion sur l'alcool, les drogues, les jeux, les jeux d'argent pour les travailleurs sociaux dans le travail social.
 - Également disponible pour les SSM et les MASS
- *Mijn cliënt en middelengebruik: Begeleidingslijn & inspiratiebox om te gebruiken bij mensen met een beperking:*
 - Ce guide propose des outils pour accompagner un client ayant une déficience intellectuelle, en cas de suspicion de consommation problématique d'alcool, de cannabis ou d'autres substances. Cette approche est également applicable aux jeux d'argent et de hasard.

Matériel de prévention destiné aux jeunes - Commission des Jeux de Hasard

<https://www.gamingcommission.be/fr/film-de-prevention-pour-les-jeunes-de-14-a-18-ans>

Bluff ! était une campagne qui s'adressait aux jeunes de 14 à 18 ans. Pour cette campagne, un film, un dossier pédagogique et un jeu de société éducatif ont été développés. Le but était d'atteindre avec cette campagne autant de jeunes que possible et de les sensibiliser au fait qu'un petit jeu entre amis peut vite se transformer en une situation d'endettement et d'addiction au jeu désespérée. Un pack de prévention Bluff ! est disponible gratuitement auprès de la CJH via info@gamingcommission.be.